

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 2 MAI  
2023, À 19h00, TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MANON  
LAMBERT**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

Absente :

Monsieur Christian Daigle		
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Achat regroupé d'un équipement pour le scellement de fissures
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**822-09-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté. Tous les membres du conseil municipal sont présents, ils renoncent à l'avis de convocation et au délai, et consentent à la tenue de la présente séance extraordinaire

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**823-09-23**

**ACHAT REGROUPÉ D'UN ÉQUIPEMENT POUR LE SCHELLEMENT DE  
FISSURE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de nos routes pavés sont dégradés

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour le scellement de fissures des routes pavés est considérable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit veiller à la pérennité de ses infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'achat de l'équipement nécessaire serait non justifié pour l'utilisation dont la municipalité a besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Clothilde de Horton nous a offert d'acheter l'équipement à plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Clothilde de Horton, Saint-Norbert d'Arthabaska, Sainte-Élisabeth de Warwick et de Sainte-Sophie-

d'Halifax désirent présenter un projet d'achat d'équipement pour le scellement de fissures dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'achat commun d'une machine à scellement de fissure et à assumer une partie des coûts tel que proposé en date du 12 septembre 2023, par la municipalité de Sainte-Clothilde de Horton;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Clothilde-de -Horton organisme du projet

Autorise la directrice générale/greffière-trésorière à signer la présente entente

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

.

#### **824-09-23 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean Goulet appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h06

#### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Christian Daigle  
Maire

---

Nadia Roy  
Directrice générale et greffière-  
trésorière